

L'université française au miroir de Shanghai

Les établissements tricolores peinent à s'élever dans le classement, devenu essentiel pour leur réputation

Avec 16 établissements parmi le Top 20 du classement de Shanghai, palmarès mondial des universités, les États-Unis confirment leur hégémonie. Dans cette quinzième édition, publiée mardi 15 août par l'université Jiaotong de Shanghai, Harvard se maintient à la première place, devançant Stanford, une autre américaine. La première européenne, l'anglaise Cambridge, progresse d'une place, délogeant ainsi l'université californienne de Berkeley de la troisième place du podium. Le MIT est quatrième, Berkeley retrograde à la cinquième place.

La première française, l'université Pierre-et-Marie-Curie (UPMC, Paris-VI), est classée 40^e, talonnée par l'université Paris-Sud, 41^e (en progression de 5 places). Un troisième (et dernier) établissement tricolore figure parmi les 100 premiers: l'École normale supérieure, à la 69^e place.

Dans un contexte de compétition internationale entre les établissements, ce palmarès mondial est devenu incontournable depuis sa création en 2003. La France parvient chaque année à faire figurer une vingtaine d'établissements parmi les 500 référencés, mais les gains de places se comptent souvent sur les doigts d'une main, tout comme les nouvelles entrées dans le tableau.

« Un élément parmi d'autres »

Les légers mouvements à l'intérieur du classement de Shanghai « ont un impact pratiquement nul sur l'établissement et la communauté universitaire », tranche Laurent Buisson, le vice-président chargé du développement et des partenariats économiques de l'université Pierre-et-Marie-Curie. Championne tricolore, l'UPMC oscille depuis dix ans autour de la

40^e place mondiale. Aucun lien de cause à effet « n'a pu être établi clairement en cas de changement de position dans un classement »,

confirme Tia Loukkola, directrice du développement institutionnel de l'Association européenne des universités (EUA).

En revanche, « être présent ou non dans ce classement est, dans la plupart des cas, le facteur le plus important pouvant jouer sur la réputation d'une université », ajoute M^{me} Loukkola. Son entrée dans le Top 300 du classement de Shanghai en 2015, la Toulouse School of Economics (TSE), composante de l'université Toulouse-I, ne l'avait ni prévu ni vraiment souhaité. Mais deux ans après, « le nombre de candidatures d'étudiants a augmenté de 20 % », constate Stéphane Gregoir, doyen et professeur de l'école d'économie.

« Est-ce que cela vient de Shanghai seul? On peut penser que non, tempère-t-il, c'est un élément parmi d'autres. » Difficile, en effet, de savoir dans quelle mesure « l'effet Shanghai » a joué auprès des étudiants plus que « l'effet Tirole », du nom de l'économiste Jean Tirole, président de l'école, qui a décroché le prix de la Banque de Suède en sciences économiques, considéré comme le prix Nobel d'économie.

Dans cette école aux cursus internationalisés (50 % d'étudiants étrangers en master 2, plus de 70 % dans les programmes de doctorat), la hausse du nombre de candidatures permet d'élargir le vivier de recrutement, et donc de sélectionner encore davantage qu'avant les meilleurs profils.

Si effet du classement de Shanghai il y a, ce serait surtout d'améliorer la visibilité internationale des heureux élus auprès des étudiants. Les Français sont relativement peu sensibles aux classements, mais aux États-Unis, « les étudiants sont habitués à les consulter afin de pouvoir choisir leur établissement dans un marché très concurrentiel », commente Ghislaine Filiatreau, déléguée à l'intégrité scientifique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et an-

cienne directrice de l'Observatoire des sciences et techniques.

De même, les étudiants asiatiques « sont culturellement très sensibles aux classements ». Dans quelques rares pays (Brésil ou Russie par exemple), les programmes de mobilité et les bourses au départ peuvent même être indexés sur la position de l'université d'accueil dans les grands classements internationaux.

« Quand on recrute des étudiants étrangers, ça leur parle directement lorsqu'on dit: "Nous sommes dans le classement de Shanghai". »

« Le classement attire des enseignants et des étudiants de haut niveau, un cercle vertueux s'opère »

ISABELLE HUULT

Présidente de l'université Paris-Dauphine (Top 400)

« Ça fait la différence », confirme Alain Bui, le vice-président aux relations internationales de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).

Pour permettre en 2016 le retour de l'UVSQ dans le Top 500 du classement de Shanghai, après quatre années d'absence, une équipe spéciale a travaillé à corriger le référencement des publications scientifiques émanant des différents laboratoires de l'université, ainsi que sur « la mise en place d'une signature commune »

afin, entre autres, que l'université Jiaotong comptabilise bien toute la production scientifique de l'UVSQ. La méthode a payé. Ce retour dans le classement a aussi servi « d'outil de communication en interne » pour valoriser l'université et faire reconnaître le travail des personnels.

« Effet psychologique »

« Le classement joue un rôle performatif, en attirant des enseignants-chercheurs et des étudiants de haut niveau, si bien qu'un cercle vertueux s'opère », résume Isabelle Huault, présidente de l'université Paris-Dauphine (Top 400). Qui dit meilleur recrutement dit meilleures – et plus nombreuses – publications scientifiques, dont meilleure place dans le classement, etc.

« Nos partenaires internationaux ont été très sensibles à notre passage dans le Top 200 du classement en 2016 », illustre Vincent Douset, vice-président de l'université de Bordeaux chargé des relations internationales. Cet « effet psychologique » joue selon lui dans le cadre des discussions pour faire venir des chercheurs d'envergure, pour développer des laboratoires internationaux associés, des cotutelles de thèse, pour la recherche de financement, etc. « Ils semblent, de fait, avoir plus confiance dans une université mieux classée. »

Cet effet de réputation jouerait aussi sur la relation avec les collectivités locales partenaires. « Cela leur permet de justifier les investissements qu'ils ont réalisés pour nous », explique Vincent Douset. « Le prestige d'un établissement le met en position de force pour discuter avec la tutelle administrative ou la collectivité territoriale partenaire », complète Bruno Sire, président d'honneur de l'université Toulouse-I-Capitole. Mais il est difficile, là encore, de « mesurer » cet « effet indirect » du classement de Shanghai sur les accords ou les financements.

Comme toutes les autres personnes interrogées, Bruno Sire insiste sur le poids et les effets de plus en plus importants de l'autre classement de Shanghai, celui par thématiques, publié en juin. « Il est plus précis, il va chaque année un peu plus dans le détail de chaque discipline. C'est lui qui permet vraiment de faire venir les bons chercheurs. » ■

SÉVERIN GRAVELEAU

Six critères pour classer les universités

Créé en 2003 par l'université Jiaotong, le classement de Shanghai établit un palmarès des 500 « meilleures » universités au monde. Elles sont classées selon 6 critères, qui favorisent dans les faits les universités de grande taille, comme celles des pays anglophones: le nombre de prix Nobel et de médailles Fields ob-

tenues par les anciens élèves et par les chercheurs, le nombre de chercheurs les plus cités dans leur discipline, le nombre d'articles publiés dans des revues scientifiques, le nombre d'articles indexés dans *Science Citation Index* et *Arts & Humanities Citation Index*. Il prend enfin en compte la « performance académique », calculée en fonction de la taille de l'université. Aucun critère n'évalue la qualité de l'enseignement, ni le niveau des élèves.

Les Etats-Unis dominent toujours le classement



* En 2016, il s'agissait de l'université Joseph-Fourier (Grenoble-I) qui a depuis fusionné avec ses deux consœurs grenobloises

En 2015 et en 2016, les auteurs du classement de Shanghai avaient classé l'une des composantes de l'université Toulouse-I-Capitole : la Toulouse School of Economics SOURCE : UNIVERSITÉ JIAO TONG

Après dix ans d'autonomie, les campus toujours en quête d'équilibre

A la veille d'une nouvelle étape vers une plus grande indépendance, des universités, en difficulté, dénoncent le désengagement de l'Etat

Une nouvelle étape de l'autonomie des universités se profile, celle de la sélection des étudiants, à propos de laquelle le gouvernement vient d'ouvrir le périlleux débat. Les universités pourraient bientôt avoir le droit de recruter leurs élèves selon leurs propres critères. Un pas supplémentaire, alors qu'elles digèrent difficilement leur première décennie d'autonomie renforcée.

Le 10 août 2007 était promulguée la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), réforme majeure du quinquennat Sarkozy qui a transféré aux établissements universitaires la maîtrise de leurs budgets et de leurs ressources humaines, jusque-là du ressort de l'Etat. « Il était temps de donner à nos universités la liberté et les marges de manœuvre dont disposent tous les établissements des grands pays de recherche et qu'elles deviennent

maîtres de leur destin », soutient Valérie Pécresse (LR), qui a porté cette loi comme ministre de l'enseignement supérieur.

Dix ans plus tard, le constat est amer dans une partie de la communauté universitaire. « Sans les

moyens financiers, ce n'est qu'une autonomie de façade, tranche Stéphane Leymarie, secrétaire général du syndicat SupRecherche (UNSA). Les universités n'ont aucune marge, elles peuvent seulement gérer la pénurie. »

Passer à une « autonomie réelle »
Dès les premières années du passage à l'autonomie des universités, des difficultés se sont fait jour, avec des établissements en déficit. Parfois en raison d'une gestion hasardeuse, certains ayant été plus cigales que fourmis, avec des cas extrêmes, comme Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, qui a frôlé la cessation de paiement. « Nous étions

au départ démunis, sans les outils pour mener une véritable gestion prévisionnelle dans nos établissements », reconnaît Gilles Roussel, à la tête de la Conférence des présidents d'université. Mais pour ce responsable, le bilan de l'autonomie est globalement positif : « Cela a permis de faire évoluer les universités en termes d'organisation, de gestion, de proximité avec les personnels. Nous pouvons désormais définir une stratégie, la mettre en œuvre

et affirmer les spécificités de nos établissements. »

La Conférence des présidents d'université demande d'ailleurs toujours davantage de liberté, par exemple dans le recrutement des enseignants-chercheurs, actuellement régulé par un cadre national. Cette promesse figurait au programme du candidat Macron, qui s'est engagé à « libérer les énergies » à l'université et passer à une « autonomie réelle ». Seul bémol, et non des moindres : « Les moyens promis par l'Etat avec l'autonomie ont été très rapidement mis en suspens », souligne Gilles Roussel. Dix ans plus tard, une quinzaine d'universités se trouvent dans une situation budgétaire dégradée ou très dégradée, d'après la note de la Cour des comptes du 31 mai.

Avec une pression d'autant plus forte que les enfants du boom démographique des années 2000 arrivent aux portes de l'enseignement supérieur, avec 30 000 étudiants supplémentaires par an, depuis déjà trois ans. Et que le budget de l'Etat ne progresse pas, alors que les charges, dues notamment à l'évolution de carrière des

personnels fonctionnaires, elles, ne cessent de croître.

Les plans d'économies, de réduction du nombre d'heures de formation, de suppression de postes se succèdent d'année en année. Comme récemment en

Bourgogne, à Toulouse ou encore à Limoges et Orléans. « On retrouve ce que l'Etat a fait avec les collectivités territoriales : transférer les charges, sans les recettes correspondantes, ni le pouvoir de décision », estime Yann Bisiou, ancien vice-président de l'université Paul Valéry-Montpellier-III.

« Lubies managériales »

Quant à l'objectif de faire briller l'université sur la scène internationale, avancé par les promoteurs de la loi LRU, il apparaît encore éloigné. En tout cas au regard de l'un des indicateurs brandis à l'époque : le classement de Shanghai. « On n'a cessé de nous parler du fameux classement de Shanghai pour justifier cette autonomie et les réformes qui l'ont accompagnée avec les regroupements d'établissements ou encore les investissements d'avenir. Verdict : en dix ans, on fait moins bien, avec quatre établissements classés

dans le top 100 en 2007, contre trois aujourd'hui», relève simplement l'enseignant-chercheur de Montpellier-III.

Pour Valérie Pécresse, qui reconnaît que l'objectif de la loi LRU n'a été que «*partiellement rempli*», il est nécessaire de «*faire de l'université une priorité nationale*», au

niveau budgétaire, mais aussi de manière générale, en invitant plus fortement les organismes de recherche et les grandes écoles à s'en rapprocher. «*Personne n'a eu ce courage, on est resté au milieu du gué*», juge l'ancienne ministre.

«*Il faut arrêter avec ces lubies managériales, organisationnelles*

ou de gouvernance, prévient Stéphane Leymarie. *Nous avons un modèle atypique, valorisons-le, et recentrons-nous sur notre mission, que l'Etat a plutôt délaissée: accompagner une classe d'âge de plus en plus nombreuse dans l'enseignement supérieur.* » ■

CAMILLE STROMBONI